

# Communiqué de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique

13 novembre 2015

## ■ NOE : prendre le bon cap avec les chambres de métiers et de l'artisanat

L'APCMA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Martinique participent activement à la consultation organisée par le ministre des finances pour préparer la loi NOE. Le projet de loi, tel que présenté, appelle plusieurs commentaires.

- préparer et engager les entreprises dans la révolution numérique correspond à l'engagement total de l'APCMA et de notre Chambre au service des entreprises artisanales. Les chambres de métiers et de l'artisanat ont lancé un appel dès juin **pour une économie collaborative équitable** ;
- simplifier les nombreux statuts des entreprises et créer un statut unique largement inspiré de l'EIRL est une attente forte pour libérer la création d'entreprise. **Un statut simple et unique qui permette d'embaucher, de former et d'investir** ;
- enfin la qualification pour exercer certains métiers doit être revue non pas dans le sens d'une suppression des compétences qui pénaliserait les consommateurs et pourrait engager leur sécurité et leur santé mais dans le sens d'**une évolution des formations pour les adapter aux nouveaux marchés**. L'APCMA souligne qu'il faut environ sept ans à l'Education nationale pour valider les référentiels des nouveaux diplômes demandés par les représentants de l'artisanat.

---

### Contact Presse

Directeur de la communication

Dominique SABIN – 0696 85 26 43 - [d.sabin@cma-martinique.com](mailto:d.sabin@cma-martinique.com)